

PROCES-VERBAL

Séance du 30 septembre 2022 à 20 h 00

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
BAS ROGER GRAPPEY BELIN	Patrick Bernadette Fabien Emmanuel	Conseillers municipaux présents
PATIN VITEK	Didier Aurélie	Excusés
GRAPPEY		Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 7

Nombre de conseillers pour quorum : 5

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 5

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Participation à la liaison de transport scolaire Roche-sur-Linotte - Loulans
- Etat de l'assiette des coupes 2023
- L'affouage 2022-2023
- Renouvellement du Photocopieur
- Lavoir
- Décoration de Noël
- Location du studio communal
- Groupe électrogène à la station de surpression
- Devis électricité mairie
- PLUi
- Solrys

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°27-2022

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : La participation à la liaison de transport scolaire Roche-sur-Linotte - Loulans concernant un nouveau circuit dérogatoire avec un arrêt à Ormenans pour que les lycéens des communes de Roche-sur-Linotte et d'Ormenans puissent se rendre à leur établissement scolaire est proposée au Conseil Municipal. La demande a été effectuée par la mairie de Roche-sur-Linotte auprès du Conseil Régional, il convient donc de participer à la dépense occasionnée, soit la moitié de 4 998 €.

Mode de scrutin : ordinaire

Teneur des discussions : plusieurs questions ont été posées : y-a-t-il une convention à adopter entre la commune de Roche-sur-Linotte et la commune d'Ormenans ? La convention est-elle pérenne en fonction de la fluctuation du nombre d'élèves ?

Ces questions seront posées à M. le Maire de Roche-sur-Linotte.

Délibération n°28-2022

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Avenir bureautique propose un changement de photocopieur pour un coût moins élevé, soit 108 € au lieu de 118 € / mois. Celui-ci sera plus performant et plus récent. Le contrat sera signé pour 21 trimestres.

Mode de scrutin : ordinaire

Teneur des discussions : Présentation du nouveau photocopieur et du nouveau contrat de location. L'ancien photocopieur sera donné à une association locale.

Délibération n°29-2022

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : A la demande de TDF (Télévision et Diffusion de France), un relais téléphonique multi-opérateurs devra être implanté sur la commune afin d'améliorer la qualité des réseaux. La parcelle choisie est la ZD31. Une surface de 160m² sera louée pour 2500 € TTC /an. Le loyer sera augmenté d'1 % /an. Il est convenu que la durée de la location sera de 20 ans renouvelable par tacite reconduction.

Une demande de défrichement sera envoyée à l'ONF pour l'inscrire à l'état d'assiette.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Mode de scrutin : ordinaire

Teneur des discussions au cours de la séance

1. L'état d'assiette de coupe 2022-2023 : Reportée à une séance ultérieure du fait de l'absence du document fourni par l'agent ONF.
2. Vente de bois : Les parcelles 2ar, 3ar, 28ar en sapin pectiné ont été vendues à M. VANCON Rémy pour la somme de 2200 € TTC. Les parcelles 22ar et 5ar en douglas n'ont pas trouvé preneur.
3. L'affouage 2022-2023 : L'affouage se réalisera sur les parcelles 2af, 3af (éclaircie) pour un volume d'environ 30 stères au tarif inchangé de 75 €. Les feuilles de demande d'affouage seront distribuées et à retourner pour le 22 octobre 2022.
4. Lavoir : Le rapport des analyses des offres nous a été transmis par l'architecte, nous prendrons RDV avec lui pour les valider.
5. Décoration de Noël : Une commande de 4 candélabres va être effectuée afin de compléter la décoration de Noël.
6. Location du studio : La commune a eu une demande de location pour le studio, réponse favorable du Conseil municipal. Un rafraîchissement du studio sera réalisé.
7. Le groupe électrogène : Afin d'éviter les coupures d'eau lors de coupures d'électricité, un groupe électrogène sera installé à la station de surpression. Des devis seront établis auprès de divers entreprises.
8. Devis d'électricité de la mairie : électrification avec pose de détecteurs devant la porte de la mairie et du logement, ainsi qu'une prise pour la pose d'une microstation et d'une prise extérieure pour le sapin de Noël. Des devis seront établis auprès d'entreprises.
9. PLUi : Le Maire prendra contact avec François MERCIER de la CCPMC afin d'avoir plus d'explications sur le tracé de la nouvelle zone constructible.
10. Divers : nettoyage du réservoir et de la station de surpression sur l'automne. Un courrier d'information sera distribué.

Jean-Paul RIVIERE, Maire

GRAPPEY Fabien, secrétaire de séance